

PROCES-VERBAL DE DISSOLUTION ANTICIPEE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 JUIN 2023**

EURL 2CA, au capital de 1 000 €
Siège social : 13 Lotissement Les Lataniers – 97118 SAINT FRANCOIS
N° SIRET : 897 405 445 00015
CODE APE : 4391A

L'an deux mille vingt trois
Le 10 juin
À 9 heures.

Mr VOUTERS Maxime, l'associé unique de la société 2CA, propriétaire de 100 parts sociales, représentant la totalité des parts composant le capital, constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Mr VOUTERS Maxime rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **DISSOLUTION DE LA SOCIETE.**

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide la dissolution par anticipation au 30 juin 2023, de la société 2CA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La société 2CA est en conséquence mise en liquidation volontaire à compter du 30 juin 2023.
L'associé unique désigne pour liquidateur Mr VOUTERS Maxime, qui accepte ces fonctions.
Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les besoins de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.
De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Fait à Saint François

Signature de l'associé unique :
Mr VOUTERS Maxime

